

## AVIS

*Pour intentions de messes, objets de piété, dons faits au Sanctuaire de sainte Anne, ont est prié de s'adresser à M. le chanoine L. N. Bernier, cure de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père.*

*Toute communications concernant la rédaction doit être adressée à M. l'abbé J.-A. Larivée, Séminaire de Rimouski. Tout ce qui regarde l'administration doit être adressé à M. le chanoine R.-P. Sylvain, Séminaire de Rimouski.*

---

## DECLARATION.

Soumis aux décisions de la Sainte Eglise, et conformément au décret d'Urbain VIII, nous ne prétendons en aucune manière déterminer le véritable caractère des faits rapportés dans le *Messenger de Sainte Anne*, ni prévenir le jugement de l'autorité apostolique lorsque nous accordons à quelque personnage le titre de saint.

---

LE MESSAGER DE SAINTE ANNE paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

*Prix d'abonnement* : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale. L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paie d'avance.

---

## A NOS ZELATEURS.

Une remise de 5 centins par numéro est accordé à toute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires jusqu'à 100; et une remise de 15 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 100 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés *sous une seule enveloppe à une seule adresse.*